



**RÈGLEMENT NO 429-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 413-2020 CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
POUR L'ANNÉE 2021 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES
POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU QUE selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de début de chacune;

ATTENDU QUE selon l'article 1026 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, changer la date de la procédure de vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été faits par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le 11 mai 2021 ;

ATTENDU QU' aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents et que le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

1. L'article 4 du règlement 413-2020 est modifié par le remplacement de « 12 octobre » par « 5 octobre ».
2. L'article 5 du règlement est modifié par le remplacement de « troisième » par « quatrième » et par le remplacement de « 15 septembre » par « 22 septembre ».
3. L'article 6 du règlement est modifié par le remplacement de « 9 h 00 » par « 10 h 00 ».
4. Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Adopté à la séance régulière du 8 juin 2021.

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 11 mai 2021

Dépôt du projet de règlement : 11 mai 2021

Adoption : 8 juin 2021

Entrée en vigueur : 9 juin 2021